Affaire Lyhanna : Darmanin saisit le CSM concernant une substitut du parquet d'Auch après des manquements dans le suivi de plaintes

05/06/2026 à 17h00



13/11/2026 – Les manquements reprochés à la magistrate précisés

Selon les informations publiées le 13 novembre, Gérald Darmanin reproche à une substitute du parquet d'Auch, dans le suivi d'une plainte déposée en août 2025 contre Jérôme Barella, de ne pas avoir vérifié les antécédents judiciaires du suspect, de ne pas avoir fixé de délais aux enquêteurs et d'avoir orienté une procédure vers un mauvais service. Le garde des Sceaux a saisi le **Conseil supérieur de la magistrature** pour examen d'éventuelles fautes disciplinaires. Cette démarche ne préjuge ni de la décision du CSM ni d'une condamnation de la magistrate. Jérôme Barella demeure mis en examen, et non condamné, dans le dossier de Lyhanna.

Sources : TF1 Info / AFP – 12/11/2026 ; Le Figaro – 13/11/2026.

12/11/2026 – Gérald Darmanin saisit le CSM pour une procédure disciplinaire

Le ministre de la Justice a saisi la formation parquet du **Conseil supérieur de la magistrature** afin d'engager une procédure disciplinaire visant une substitut du parquet d'Auch, dans le dossier de la plainte déposée avant le meurtre de Lyhanna, 11 ans. Selon *Le Figaro* et *La Dépêche du Midi*, les rapports de l'Inspection générale de la justice ont relevé des insuffisances professionnelles et de graves dysfonctionnements dans le suivi de plaintes visant Jérôme Barella. Il reviendra au CSM d'apprécier d'éventuelles fautes disciplinaires ; aucune sanction n'est prononcée à ce stade. La magistrate doit pouvoir être entendue dans le cadre de la procédure.

Sources : Le Figaro – 12/11/2026 ; La Dépêche du Midi – 12/11/2026.

05/06/2026

Selon les informations de BFMTV, un signalement pour des faits d'agressions sexuelles sur mineure visant Jérôme Barella a été transmis à la procureure d'Auch le 13 mars 2026, cernant une autre petite fille que Lyhanna. Une procédure que la magistrate n'a pas mentionnée, et qui a donné lieu au dépôt d'une plainte pour viol sur mineur par le père de la victime le mercredi 3 juin.

Le parquet d'Auch est-il passé à côté d'un signalement concernant Jérôme Barella? Lors de sa conférence de presse du

mercredi 3 juin, la procureure d'Auch, Clémence Meyer, a listé toutes les procédures impliquant Jérôme Barella avant la disparition de Lyhanna.

En l'occurrence, il s'agit de trois plaintes, déposées en 2022, 2025 et le jour même de la conférence de presse, ainsi qu'un signalement à la justice en 2017 et un licenciement pour "relation inappropriée avec une lycéenne" en 2020.

Selon les informations de BFMTV, un signalement a cependant été transmis à la procureure d'Auch le 13 mars 2026 concernant des faits d'agressions sexuelles sur mineure, qui a ensuite donné lieu au dépôt de plainte du mercredi 3 juin.

La mineure concernée est Léa*. Placée à l'aide sociale à l'enfance (ASE), elle vit actuellement dans un foyer dans le Gers. Auprès de son éducatrice, elle a raconté avoir été victime d'attouchements infligés par Jérôme Barella lors d'un week-end à son domicile en août dernier. Selon nos informations, elle aurait évoqué des "caresses sur les fesses" et des gestes inappropriés alors qu'elle se trouvait dans une piscine.

Contacté par BFMTV, le département du Tarn-et-Garonne, dont dépend cette petite fille, assure avoir effectué un signalement au titre de l'article 40 du code de procédure pénale auprès de la procureure de la République d'Auch le 13 mars 2026.

Pour autant, mercredi, la procureure d'Auch n'a pas mentionné cette affaire, expliquant simplement avoir été informée du dépôt d'une nouvelle plainte.

Comment se fait-il que la procureure n'a pas évoqué le signalement adressé plus de deux mois auparavant? Celui-ci a-t-il donné lieu à l'ouverture d'une enquête préliminaire? Contactée par BFMTV, la procureure d'Auch n'a pas répondu à nos sollicitations.

BFMTV

04/06/26

Un corps a été retrouvé à 15 km du lieu de disparition de Lyhanna dans le Gers, ce jeudi 4 juin selon « RTL » et « BFMTV ». Un homme âgé de 41 ans avait été placé en garde à vue ce week-end, suspecté d'être lié à sa disparition.

(…) Ouest France

03/04/26

Jérôme Barella, principal suspect dans l'enquête sur la disparition de Lyhanna, est visé depuis l'été 2025 par une plainte pour viols sur mineure. Rosa, 12 ans, amie de ses filles, affirme avoir été violée à plusieurs reprises lorsqu'elle se rendait à son domicile, dans le Gers.

Selon BFMTV, l'adolescente fréquentait régulièrement la maison de Jérôme Barella pour jouer avec ses copines. Des questions répétées sur le sexe auraient alerté sa famille. Sa mère, Audrey, raconte que sa fille, alors âgée de 10 ans au moment des faits présumés, a répondu oui lorsque l'ex-compagnon de sa mère lui a demandé si elle avait été violée. Elle affirme aussi que l'homme envoyait des messages inappropriés à la

jeune fille, l'appelait, la couvrait de cadeaux et aurait menacé de se suicider lorsqu'elle l'a confronté.

> *Disparition de Lyhanna: le parcours judiciaire après la plainte pour viols sur mineure contre Jérôme Barella pic.twitter.com/Fhs08Nqy2r*
>
> *— BFM (@BFMTV) June 3, 2026*

« Ça ne va pas, mais devant les autres je fais comme si ça allait », témoigne Rosa auprès de BFMTV. Audrey rapporte : « Quand mon ex-compagnon a posé la question "est ce qu'il t'a violée ?" Ma fille a répondu "oui" ». Elle ajoute : « Je me suis écroulée ». La mère déclare encore : « Il dit qu'il va se pendre, qu'il va se suicider si elle ne dit pas qu'elle a menti ». Selon Audrey, sa fille a ensuite raconté « qu'il la déshabille. Il essaye de la pénétrer, que ça lui fait très mal et qu'il l'a fait plusieurs fois ».

Rosa et Audrey ont déposé plainte en août 2025 auprès de la gendarmerie. L'enfant a été entendue par les gendarmes et examinée par des médecins. Le parquet de Toulouse dit avoir été informé en octobre 2025 de cette plainte pour viols sur mineure, concernant des faits présumés commis entre septembre 2024 et mai 2025, avant de se dessaisir le 28 octobre 2025 au profit du parquet d'Auch, les faits ayant été commis à Montestruc-sur-Gers.

Selon la procureure de la République d'Auch, la plainte est arrivée sur son bureau en décembre 2025. Le 9 janvier 2026, elle a saisi la brigade de gendarmerie de Fleurance « afin de poursuivre l'enquête sur ces faits ». Le parquet d'Auch confirme qu'aucune audition de Jérôme Barella n'a eu lieu à ce stade dans ce dossier. Dans l'enquête sur la disparition de Lyhanna, l'homme a été mis en examen pour enlèvement et séquestration de mineur de moins de 15 ans et placé en détention provisoire.

BFM